

«Les directions cherchent toujours des solutions en discutant avec les parents concernés.»

**Mathilde VANDORPE**

**1 400** En 2015, 1 400 écoles ont dû faire appel à des bureaux de recouvrement pour des factures impayées.

**De plus en plus de parents ne paient pas leurs factures d'écoles**

BELGA

# Les écoles font plus souvent appel à des bureaux de recouvrement

**Face à des factures impayées, les écoles sont contraintes à employer la manière forte. Toutefois, cela reste en tout dernier recours.**

## • Arnaud SMARS

Le phénomène n'est pas neuf mais il s'est amplifié depuis les cinq dernières années : de nombreux parents ne paient pas leurs factures au profit des écoles. La plupart du temps, il s'agit de frais de cantine, de matériel ou d'impression de feuilles. Face à ce refus catégorique, de plus en plus d'établissements n'hésitent pas à employer la manière forte en faisant appel à des bureaux de recouvrement. Sur l'année 2015, 1 400 institutions ont dû se résoudre à activer cette solution, une augmentation de près de 50 % sur les cinq dernières années.

## Jamais la 1<sup>re</sup> piste envisagée !

Ces chiffres implacables ont fait réagir la députée wallonne

de Mouscron, Mathilde Vandorpe qui a interrogé la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet, lors d'un des derniers rassemblements du parlement. « C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et auquel je suis confrontée, dans un autre cadre, en tant que responsable des crèches pour l'IEG. Pour les écoles, cela représente un fameux manque

à gagner (NDLR : on parle d'une facture moyenne de 140 euros par personne) alors que les budgets sont déjà assez serrés... Toutefois, il est certain que faire appel à un bureau de recouvrement n'est pas la 1<sup>re</sup> piste envisagée. Les directions cherchent toujours des solutions en discutant avec les parents concernés. On peut mettre sur pied des échelonnements de paiement... Mais malheureusement, il y a un moment où rien ne fonctionne, elles sont alors obligées d'agir pour toucher leur dû. Et il ne faut pas croire, ce ne sont pas toujours les personnes en difficulté sociale qui sont les dernières à payer. »

Mais moins que sur la situation, la question de Mathilde Vandorpe portait avant tout sur

l'importance de mutualiser.

## Optimaliser les coûts pour toutes les écoles

« On constate que le nombre d'écoles qui font appel aux bureaux est en nette hausse. Notre ministre est dans une optique de mutualisation pour tout. Je me suis donc demandé s'il ne serait pas opportun que la Fédération Wallonie-Bruxelles lance un appel d'offres pour que toutes les écoles, sous sa gouverne, puissent passer par un référent unique. Cela faciliterait la tâche des directeurs et permettrait d'optimiser le coût pour tout le monde. »

Il faut bien l'avouer, la réponse de M<sup>me</sup> Milquet a été assez laconique : « Nous sommes bien au courant du problème et nous travaillons dessus », a répondu la ministre.

Toutefois, Mathilde Vandorpe précise qu'une réflexion est tout de même dans les cartons : « Dans le cadre du Pacte d'Excellence, plusieurs groupes de travail ont été créés. L'un d'eux porte notamment sur la gratuité (relative) de la scolarité. Le souci des bureaux de recouvrement est donc un sujet qui revient régulièrement sur la table. Si aucune solution définitive n'a été trouvée actuellement, de nombreuses pistes sortent. » ■

## «La toute dernière extrémité envisagée»

**D**aniel Hubermont, directeur de l'institut Les Ursulines - La Madeleine à Tournai, connaît bien le phénomène d'appel à des bureaux de recouvrement. Il est obligé d'envisager cette solution depuis de nombreuses années. «*Toutefois, cela reste la toute dernière extrémité envisagée. Nous tentons un tas d'autres solutions auparavant. Mais quand tout a été essayé, il faut bien parvenir à récupérer son dû.*»

### **l'école peut venir en aide**

Le premier moyen semble le plus banal mais il est pourtant l'un des plus efficaces : «*Le plus important reste la discussion avec les fa-*

*milles concernées. À La Madeleine, nous avons notamment une assistante sociale qui se*

*charge des contacts avec les parents. Cela permet de tirer au clair des situations où ils*

*ne peuvent tout simplement pas payer. Et le fait d'envoyer un bureau de recouvrement n'y changera rien. On peut alors envisager de mettre en place un système d'échelonnement des paiements, voire prendre en charge une partie*

*des coûts. Il y a quelques enfants pour lesquels l'école assume certains frais. Cela ne pose pas de soucis quand ça a été bien négocié au préalable.»*

Dans les cas précités, on parle surtout de factures du quotidien, tels les photocopies, les cantines... Pour les coûts liés à des voyages ou autres sorties, d'autres pistes sont exploitées. «*Nous organisons des soupers, des spectacles... Les élèves peu-*

*vent vendre des gaufres ou autres. Tout cela permet de diminuer les coûts du périple mais aussi de constituer un fonds social qui permet de venir en aide aux élèves qui rencontrent plus de difficultés à assumer les charges.»*

Pour Daniel Hubermont, l'idée lancée par Mathilde Vandorpe d'avoir un référent unique pour tous les établissements est très bonne. «*Cela permettrait de faciliter les démarches et de gagner du temps. Actuellement, nous sommes obligés de passer pas des appels d'offres longs et fastidieux. Ce serait beaucoup plus simple si nous avions une personne, ou du moins un bureau, unique à contacter.» ■ A.S.*